

Communiqué de presse

4 avril 2024

La Commission de régulation de l'énergie poursuit ses travaux visant à renforcer le bon fonctionnement du marché de détail

Dans la continuité [des propositions de la Commission de régulation de l'énergie \(CRE\) pour renforcer la protection des consommateurs d'énergie et l'information des consommateurs résidentiels et petits professionnels](#), et dans le contexte de baisse des prix de marché qui intensifie la dynamique concurrentielle, la CRE organise demain un atelier avec les fournisseurs.

Cette première réunion sera suivie de travaux avec les autres acteurs du secteur notamment les associations de consommateurs, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF).

Les travaux se déclineront sur plusieurs axes :

- la mise en place d'un contrôle prudentiel garantissant le respect par l'ensemble des fournisseurs de pratiques prudentes et responsables s'agissant de la gestion de leurs risques ;
- le suivi et l'analyse de la cohérence des offres proposées par les fournisseurs afin de s'assurer que leurs prix reflètent les conditions économiques auxquelles ils sont exposés ;
- le renforcement de la protection et de l'information des consommateurs en définissant une typologie claire et lisible des différentes offres proposées et en s'assurant de la bonne information des consommateurs avant, pendant, et lors des renouvellements de leurs contrats de fourniture.

A l'issue de l'atelier du 5 avril, **la CRE construira d'ici l'été des lignes directrices sur la présentation des offres** auxquelles les fournisseurs seront invités à souscrire pour garantir à leurs clients un haut niveau de protection. Plus globalement, les conclusions de tous ces travaux pourront également permettre d'alimenter les futurs travaux législatifs sur la protection des consommateurs d'énergie annoncés par le Gouvernement.

Contacts presse : presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.

Suivez-nous !